

DECRET N°73-344 du 6 novembre 1973

portant nomination de Mr SANNI AGATA Mouinou, Administrateur Civil, en qualité de Directeur par intérim des Marchés Publics et du Matériel à la Direction Générale des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;

VU le décret N°73-287 du 6 septembre 1973, portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

VU le décret N°73-291 du 8 septembre 1973, portant nomination des directeurs généraux et directeurs des services centraux du Ministère de l'Economie et des Finances, notamment son article 17 ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr SANNI AGATA Mouinou, Administrateur Civil, est nommé Directeur par intérim des Marchés Publics et du Matériel à la Direction Générale des Finances.

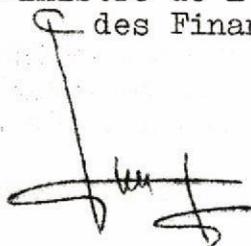
Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'article 17 du décret N°73-291 du 8 septembre 1973 susvisé, et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 6 novembre 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 10 CS 6 MEF 4
autres ministères 10 Dtion Gale
des Finan. 6 DMPM 2 Intéressé 1
SGG 4 IAA-DCCT-IGF-CNI-JORD 5
Gde Chanc. 1 SPD 2 DP 2 DGP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4 DB-CF-DC 3
Solde 1 DI 8